

SOUTIENS AUX FORMATIONS EN ART INFIRMIER DANS LE SECTEUR PRIVÉ*



JE SUIS				
Travailleur-euse		demandeur-euse d'emploi		Réfugié-e reconnu-e
Dans le secteur des soins, au sein de la CP330**		100% indemnisé-e		Réfugié-e reconnu-e
Maisons de repos ou maisons de repos et de soins	Hôpitaux et maisons de soins psychiatriques, Soins infirmiers à domicile, Centres de revalidation autonomes, Habitations protégées, Maisons médicales, Centres de transfusion sanguine de la Croix-Rouge de Belgique	Dans un autre secteur	Avec min. 156 jours d'allocations de chômage	Avec une expérience dans le secteur de la santé dans le pays d'origine
Tremplin vers l'aide-soignant-e	Projet de formation aide-soignant-e	#choisislessoins	PrimeETUDE	IntegraSoins
Projet de formation aide-soignant-e				

JE SUIS				
Travailleur-euse		demandeur-euse d'emploi		Réfugié-e reconnu-e
Dans le secteur des soins, au sein de la CP330**		100% indemnisé-e		Réfugié-e reconnu-e
Hôpitaux, Maisons de repos ou maisons de repos et de soins, Maisons de soins psychiatriques	Soins infirmiers à domicile, Centres de revalidation autonomes, Habitations protégées, Maisons médicales, Centres de transfusion sanguine de la Croix-Rouge de Belgique	Dans un autre secteur	Avec min. 156 jours d'allocations de chômage	Avec une expérience dans le secteur de la santé dans le pays d'origine
Tremplin vers l'art infirmier	Projet de formation en art infirmier	#choisislessoins	PrimeETUDE	IntegraSoins
Projet de formation en art infirmier				

Pour en savoir plus sur les professions de l'art infirmier ainsi que sur les écoles de formation, consultez les sites internet : WWW.DEVENIRAIDESOIGNANT.BE et WWW.DEVENIRINFIRMIER.BE

*Vous travaillez dans le secteur fédéral public des soins de santé (CPAS, ...) ? Contactez l'ONSS au 02/509 32 02

** CP330 : commission paritaire des établissements de santé et de soins (privés)

PROJETS	Tremplin vers l'aide-soignant-e	Tremplin vers l'art infirmier	Projet de formation aide-soignant-e & art infirmier (P600)	#choisislessoins	PrimeETUDE	IntegraSoins
FONDS	FONDS SOCIAL SECTEUR PERSONNES ÂGÉES	FONDS SOCIAL HÔPITAUX/ FONDS SOCIAL SECTEUR PERSONNES ÂGÉES	FONDS INTERSECTORIEL DES SERVICES DE SANTÉ (FINSS)			
PUBLIC	TRAVAILLEUR-EUSE-S DE LA CP330**			TRAVAILLEUR-EUSE-S HORS CP330**	DEMANDEUR-EUSE-S D'EMPLOI	RÉFUGIÉ-E-S
DÉFINITION PROJET/ PUBLIC CIBLE	Travailleur-euse-s des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.	Travailleur-euse-s des hôpitaux, maisons de repos ou maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques.	Travailleur-euse-s à mi-temps minimum et ayant de l'ancienneté (voir spécificités selon formation convoitée).	Travailleur-euse-s du secteur privé, public ou indépendant-e - avec au moins 2 années d'expérience professionnelle en Belgique.	Demandeur-euse-s d'emploi 100% indemnisé-e avec min. 156 jours d'allocations de chômage au 1er septembre et sur les 2 dernières années.	Réfugié-e-s reconnu-e-s et ayant une expérience dans le secteur de la santé dans leur pays d'origine.
POUR QUELLE FORMATION ?	Formation d'AS	Formation d'AeSI, BIRSG ou poursuite du BIH	Formation d'AS, d'AeSI, BIRSG ou poursuite du BIH			
TYPE DE FORMATION	Enseignement pour adultes	Enseignement pour adultes (se renseigner auprès du Fonds pour le plein exercice)	AS et AeSI : cours de jour dans l'enseignement pour adultes Poursuite BIH : plein exercice BIRSG : plein exercice (enseignement pour adultes possible pour les 3 dernières années)			
INTERVENTION FINANCIÈRE	Congé supplémentaire au Congé Éducation Payé ainsi qu'une intervention financière pour les frais d'inscription (max 770€).	Congé supplémentaire au Congé Éducation Payé ainsi qu'une intervention financière pour les frais d'inscription (max 1000€).	- Pour le-la travailleur-euse : maintien du salaire de base durant la durée de la formation. - Pour l'employeur : financement salarial d'un-e remplaçant-e.	Financement du salaire selon barèmes salariaux en application dans le secteur ainsi qu'une bourse d'étude en 1 ^{ère} année.	Prime mensuelle afin d'avoir un salaire comparable aux barèmes salariaux en application dans le secteur.	Financement du salaire selon barèmes salariaux en application dans le secteur ainsi que le remboursement du minerval.
TESTS D'ADMISSION	NON		OUI			
CHRONOLOGIE ESTIMÉE DU PROJET	L'employeur introduit le(s) dossier(s) de demande en ligne pour le 31/10 de chaque année.	Faire parvenir les dossiers de demande pour le 15/10 de chaque année.	Inscriptions : dès février. Résultats de la sélection : début juin.	Candidatures : dès novembre (pour démarrer l'année suivante). Résultats de la sélection : mi-avril.	Inscriptions : dès février. Résultats de la sélection : début juin.	
COORDONNÉES GESTION ADMINISTRATIVE DU PROJET	Hôpitaux : Mme I. CORDIER 02 211 14 80 formation-fshp@fe-bi.org MR & MRS : Mme C. FURDELLE formationpersonnesagees@fe-bi.org		Mme G. GOETZ 02 235 01 64 AS : ifg-finss@fe-bi.org AeSI, BIH et BIRSG : finss@fe-bi.org	Contact : Mme A. PAIMPARET 02 218 02 39 choisislessoins@fe-bi.org Coach : Mme A-S. BRAQUART 02 227 69 45	M. A. COURTIN 02 227 69 09 primeetude@fe-bi.org	Mme A. PAIMPARET 02 218 02 39 ifg-finss@fe-bi.org
SITE	www.fe-bi.org			www.choisislessoins.be	www.fe-bi.org	